



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 05 janvier 2023
ou extraordinaire du

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE Héric, Maire.

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2023-02

Présents : MM. (1) ANDRE Héric, BOURGEOIS Gladys, MICHINEAU Magloire, CASTELNEAU Carole, GELARD Didier, MONTHOUEL Claudine, BOURGEOIS Charles, RENIA Kessy, DELANNAY Marlène, DELANNAY Célia, DAVID Linda, CARRIERE Ruddy, MARCIN Jennifer.

Excusés : MM (1) – RENIA Olivier a donné procuration à RENIA Kessy
PLANTIER Rolland a donné procuration à CARRIERE Ruddy
BOURGEOIS Dylan a donné procuration à GELARD Didier
RENIA Anselme a donné procuration à MONTHOUEL Claudine
TALBOT Rudia a donné procuration à BOURGEOIS Gladys
MALESPINE Rosie a donné procuration à BOURGEOIS Charles

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

OBJET : Délibération autorisant le Maire à signer le marché public relatif aux travaux de reconstruction des carbetts de la Batterie Basse du Vieux-Fort l'Olive

Délibération affichée

Le 06 janvier 2023

A VIEUX-FORT

Le 06 janvier 2023

Le Maire,
(Signature)

Héric ANDRE

Approuvé :

A

Le

Le Préfet,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du marché public de travaux pour la reconstruction des carbetts de la Batterie Basse du Vieux-Fort l'Olive, quatre offres ont été déposées sur la plateforme « eguadeloupe.com ».

Lors de sa réunion en date du 16/09/2022, la commission d'appel d'offres avait décidé de mener une négociation avec l'ensemble des entreprises soumissionnaires.

Après cette phase de négociation, sur proposition de la maîtrise d'œuvres, chargée de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose le classement suivant :

1. COALYS GUADELOUPE : 164 765,36 € HT
2. ONF : 149 849,20 € HT
3. FEELIN'GREEN : 213 331,25 € HT

L'offre de l'entreprise SAS MULTISERVICES a été écarté car jugée anormalement basse.

Au vu de cette analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- De retenir l'entreprise COALYS GUADELOUPE jugée mieux disante pour un montant de 164 765,36 € HT soit 178 770,42 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché
- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée partout où besoin sera.

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de

MM

Pour expédition conforme :
Le Maire,

(Signature et cachet)



Héric ANDRE

DEPARTEMENT
de la

GUADELOUPE



COMMUNE
DE
VIEUX-FORT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 05 janvier 2023
ou extraordinaire du

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE Héric, Maire.

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2023-02

Présents : MM. (1) ANDRE Héric, BOURGEOIS Gladys, MICHINEAU Magloire, CASTELNEAU Carole, GELARD Didier, MONTHOUEL Claudine, BOURGEOIS Charles, RENIA Kessy, DELANNAY Marlène, DELANNAY Célia, DAVID Linda, CARRIERE Ruddy, MARCIN Jennifer.

Excusés : MM (1) – RENIA Olivier a donné procuration à RENIA Kessy
PLANTIER Rolland a donné procuration à CARRIERE Ruddy
BOURGEOIS Dylan a donné procuration à GELARD Didier
RENIA Anselme a donné procuration à MONTHOUEL Claudine
TALBOT Rudia a donné procuration à BOURGEOIS Gladys
MALESPINE Rosie a donné procuration à BOURGEOIS Charles

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

OBJET : **Délibération autorisant le Maire à signer le marché public relatif aux travaux de reconstruction des carbeta de la Batterie Basse du Vieux-Fort l'Olive**

Délibération affichée

Le 06 janvier 2023

A VIEUX-FORT

Le 06 janvier 2023

Le Maire,

(Signature)

Héric ANDRE

Approuvé :

A

Le

Le Préfet,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du marché public de travaux pour la reconstruction des carbeta de la Batterie Basse du Vieux-Fort l'Olive, quatre offres ont été déposées sur la plateforme « eguadeloupe.com ».

Lors de sa réunion en date du 16/09/2022, la commission d'appel d'offres avait décidé de mener une négociation avec l'ensemble des entreprises soumissionnaires.

Après cette phase de négociation, sur proposition de la maîtrise d'œuvres, chargée de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose le classement suivant :

1. COALYS GUADELOUPE : 164 765,36 € HT
2. ONF : 149 849,20 € HT
3. FEELIN'GREEN : 213 331,25 € HT

L'offre de l'entreprise SAS MULTISERVICES a été écarté car jugée anormalement basse.

Au vu de cette analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- De retenir l'entreprise COALYS GUADELOUPE jugée mieux disante pour un montant de 164 765,36 € HT soit 178 770,42 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché
- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée partout où besoin sera.

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de

MM

Pour expédition conforme :
Le Maire,

(Signature et cachet)



Héric ANDRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 05 janvier 2023
ou extraordinaire du

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE Héric, Maire.

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2023-02

Présents : MM. (1) ANDRE Héric, BOURGEOIS Gladys, MICHINEAU Magloire, CASTELNEAU Carole, GELARD Didier, MONTHOUEL Claudine, BOURGEOIS Charles, RENIA Kessy, DELANNAY Marlène, DELANNAY Célia, DAVID Linda, CARRIERE Ruddy, MARCIN Jennifer.

Excusés : MM (1) – RENIA Olivier a donné procuration à RENIA Kessy PLANTIER, Rolland a donné procuration à CARRIERE Ruddy BOURGEOIS Dylan a donné procuration à GELARD Didier RENIA Anselme a donné procuration à MONTHOUEL Claudine TALBOT Rudia a donné procuration à BOURGEOIS Gladys MALESPINE Rosie a donné procuration à BOURGEOIS Charles

OBJET : **Délibération autorisant le Maire à signer le marché public relatif aux travaux de reconstruction des carbeta de la Batterie Basse du Vieux-Fort l'Olive**

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

Délibération affichée

Le 06 janvier 2023

A VIEUX-FORT

Le 06 janvier 2023

Le Maire,
(Signature)

Héric ANDRE

Approuvé :

A

Le

Le Préfet,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du marché public de travaux pour la reconstruction des carbeta de la Batterie Basse du Vieux-Fort l'Olive, quatre offres ont été déposées sur la plateforme « eguadeloupe.com ».

Lors de sa réunion en date du 16/09/2022, la commission d'appel d'offres avait décidé de mener une négociation avec l'ensemble des entreprises soumissionnaires.

Après cette phase de négociation, sur proposition de la maîtrise d'œuvres, chargée de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose le classement suivant :

1. COALYS GUADELOUPE : 164 765,36 € HT
2. ONF : 149 849,20 € HT
3. FEELIN'GREEN : 213 331,25 € HT

L'offre de l'entreprise SAS MULTISERVICES a été écarté car jugée anormalement basse.

Au vu de cette analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- De retenir l'entreprise COALYS GUADELOUPE jugée mieux disante pour un montant de 164 765,36 € HT soit 178 770,42 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché
- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée partout où besoin sera.

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de

MM

Pour expédition conforme :
Le Maire,

(Signature et cachet)



Héric ANDRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE
DE
VIEUX-FORT

Session ordinaire du 05 janvier 2023
ou extraordinaire du

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE Héric, Maire.

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2023-02

Présents : MM. (1) ANDRE Héric, BOURGEOIS Gladys, MICHINEAU Magloire, CASTELNEAU Carole, GELARD Didier, MONTHOUEL Claudine, BOURGEOIS Charles, RENIA Kessy, DELANNAY Marlène, DELANNAY Célia, DAVID Linda, CARRIERE Ruddy, MARCIN Jennifer.

Excusés : MM (1) – RENIA Olivier a donné procuration à RENIA Kessy
PLANTIER Rolland a donné procuration à CARRIERE Ruddy
BOURGEOIS Dylan a donné procuration à GELARD Didier
RENIA Anselme a donné procuration à MONTHOUEL Claudine
TALBOT Rudia a donné procuration à BOURGEOIS Gladys
MALESPINE Rosie a donné procuration à BOURGEOIS Charles

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

OBJET : Délibération autorisant le Maire à signer le marché public relatif aux travaux de reconstruction des carbets de la Batterie Basse du Vieux-Fort l'Olive

Délibération affichée

Le 06 janvier 2023

A VIEUX-FORT

Le 06 janvier 2023

Le Maire,
(Signature)

Héric ANDRE

Approuvé :

A

Le

Le Préfet,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du marché public de travaux pour la reconstruction des carbets de la Batterie Basse du Vieux-Fort l'Olive, quatre offres ont été déposées sur la plateforme « eguadeloupe.com ».

Lors de sa réunion en date du 16/09/2022, la commission d'appel d'offres avait décidé de mener une négociation avec l'ensemble des entreprises soumissionnaires.

Après cette phase de négociation, sur proposition de la maîtrise d'œuvres, chargée de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose le classement suivant :

1. COALYS GUADELOUPE : 164 765,36 € HT
2. ONF : 149 849,20 € HT
3. FEELIN'GREEN : 213 331,25 € HT

L'offre de l'entreprise SAS MULTISERVICES a été écarté car jugée anormalement basse.

Au vu de cette analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- De retenir l'entreprise COALYS GUADELOUPE jugée mieux disante pour un montant de 164 765,36 € HT soit 178 770,42 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché
- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée partout où besoin sera.

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de

MM

Pour expédition conforme :
Le Maire,

(Signature et cachet)



Héric ANDRE